

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 9 novembre 2023, à 18h45, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (13) : ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, MILESI Nicole, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (1) : CHEMINOT Didier (pour GHILES Philippe).

Etaient absents (12): BERTHET Alain, CARTERET Jean-Paul, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DAGUET Nadine, DOUSSOT Dimitri, GHILES Philippe (pouvoir donné), KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS-OLIVIER Martine, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : TODESCHINI Agnès.



CS/09-11-2023/N°2

FINANCES LOCALES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE-SAONE POUR LA PERIODE 2024-2026

Vu le Code du Travail,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.136-1 et L.812-3 à L.812-5,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine du travail dans la fonction publique territoriale.

Le Président expose que :

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive,
- Le Centre de gestion de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner,
- Que la convention avec le Centre de gestion de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône pour la période 2024-2026,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires aux futurs budgets,
- Autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20231109-CS-09112023-N02-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

